

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

# AVIS ADMINISTRATIF

Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la Communauté urbaine de Lyon

**Projet de modification simplifiée n° 2 du  
plan local d'urbanisme concernant la suppression  
de l'emplacement réservé n° 4 pour équipement sportif  
sur la commune de Sathonay-Camp**

Conformément aux articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2 du code de l'urbanisme, Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée.

Celle-ci aura pour objet la suppression de l'emplacement réservé n° 4 pour équipement sportif, situé au 28 boulevard de l'Ouest à Sathonay-Camp.

Le projet de modification ainsi que l'exposé des motifs seront mis à la disposition du public du **17 octobre 2011 au 17 novembre 2011**.

Ce dossier pourra être consulté :

- à la mairie de Sathonay-Camp, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00,

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Lyon - Service Territoires et Planification - 20 rue du Lac - Lyon 3<sup>ème</sup> - niveau 2 - du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 15.

Un registre sera également mis à la disposition du public afin de recueillir ses observations éventuelles sur le projet.

A l'issue de cette mise à disposition du public, le conseil de Communauté pourra procéder, par délibération motivée, à l'adoption de ce projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la communauté urbaine de Lyon.

Cette délibération sera affichée à l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon et dans l'ensemble des communes membres. De plus, une publication sera effectuée au recueil des actes administratifs (BOC) et un avis administratif sera publié dans un journal du département.

Le Président de la Communauté urbaine de Lyon  
**Gérard COLLOMB**